



Aire  
sur  
l'Adour

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

## Sommaire

### Budget Principal

- I. Un rappel du cadre légal
- II. La situation économique et budgétaire
- III. La situation financière de la commune d'Aire sur l'Adour
- IV. Les orientations budgétaires de la commune d'Aire sur l'Adour pour l'année 2018

### Budget Annexe « Les Garages »

### Budget Annexe « Lotissement Les Chênes »

# I. Un rappel du cadre légal

Promulguée le 7 août 2015, la loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

*« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.
- le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Outre ces changements, le ROB a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, les grandes dépenses et recettes tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le débat doit donc permettre aux élus locaux de discuter des orientations qui préfigureront les priorités inscrites aux budgets.

Il vise également à permettre aux élus municipaux et aux aturins de mieux comprendre le contexte dans lequel évolue la commune d'Aire sur l'Adour, et les contraintes auxquelles elle est et sera confrontée.

Le ROB 2018 s'inscrit dans un contexte international

## II. La situation économique et budgétaire

### A - Conjoncture internationale et nationale

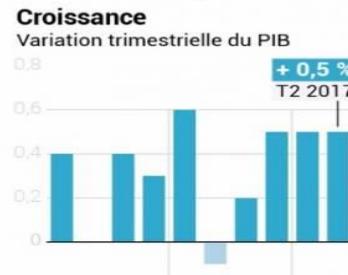
D'après le FMI et le dernier rapport de l'OCDE, le sursaut de l'économie mondiale a commencé à se faire sentir avec une croissance mondiale attendue à 3,6 % en 2017 et à 3,7 % en 2018 (contre 3 % en 2016). Cette dynamique de croissance s'explique en partie par un rebond de la production industrielle, une hausse de la consommation, des investissements et des échanges commerciaux depuis le second semestre 2016.

Dans la zone euro, la croissance a dépassé les attentes du 1<sup>er</sup> semestre 2017 : elle devrait s'élever à 2,1 % en 2017. Cette amélioration est en partie due à une baisse du chômage, une hausse des dépenses de consommation, une augmentation des exportations et une politique monétaire accommodante. Pour autant, la croissance reste incertaine car une baisse est prévue pour 2018 (1,9 % contre 2,1 % en 2017).

En France, la croissance devrait atteindre 1,7 % en 2018, après trois années de croissance plus modeste autour de 1%. Ceci est en partie dû au sursaut du tourisme et au redémarrage du secteur de la construction.

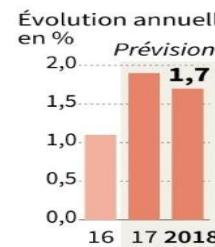
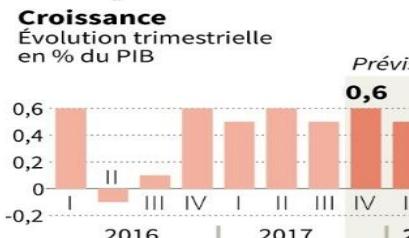
En revanche, de nombreuses inquiétudes demeurent quant au déficit public et à l'atteinte de l'objectif des 3% du PIB.

## Les comptes nationaux



Source : Insee (août 2017, 2<sup>e</sup> estimation)

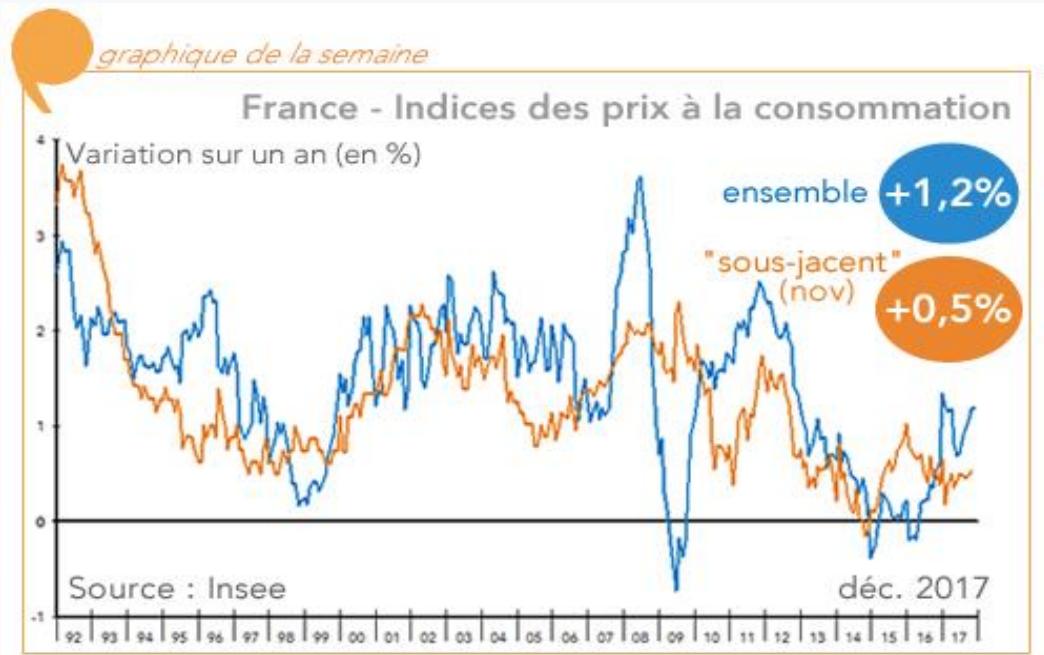
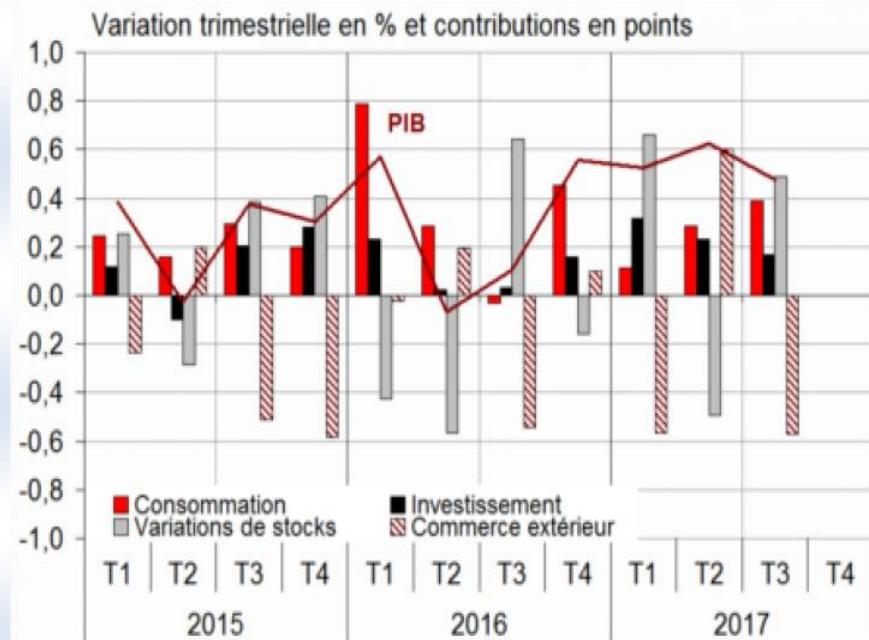
## Les prévisions de l'Insee



Source : Insee, Conjoncture économique, déc 2017

© AFP

Source INSEE



## L'endettement de la France s'aggrave toujours un peu plus

La dette publique est la dette au sens du traité de Maastricht (ou dette publique notifiée), c'est-à-dire la dette de toutes les administrations publiques : Etat, administrations de sécurité sociale, administrations locales et organismes divers d'administration centrale.

A ne pas confondre avec le déficit public qui correspond au besoin de financement des administrations publiques.

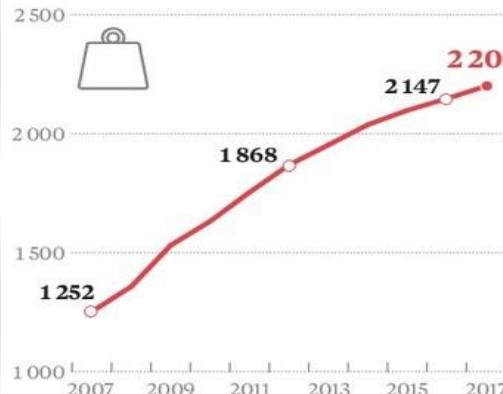
A la fin du 3ème trimestre 2017, la dette publique s'établit à 98,1 % du PIB soit 2 226,1 mds d'euros, en baisse de 5,5 mds d'euros par rapport au trimestre précédent.

D'après l'Insee, cette évolution s'explique par la baisse des dettes des administrations de sécurité sociale et des administrations publiques locales.

A contrario, la dette de l'Etat a pour sa part augmenté de 4,8 milliards d'euros sur la période. L'essentiel provient de la dette négociable à long terme (+9,7 milliards d'euros).

## La dette publique

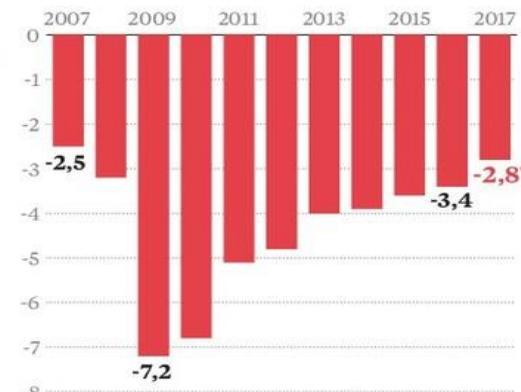
En milliards d'euros



Sources : ministère des Finances, Insee

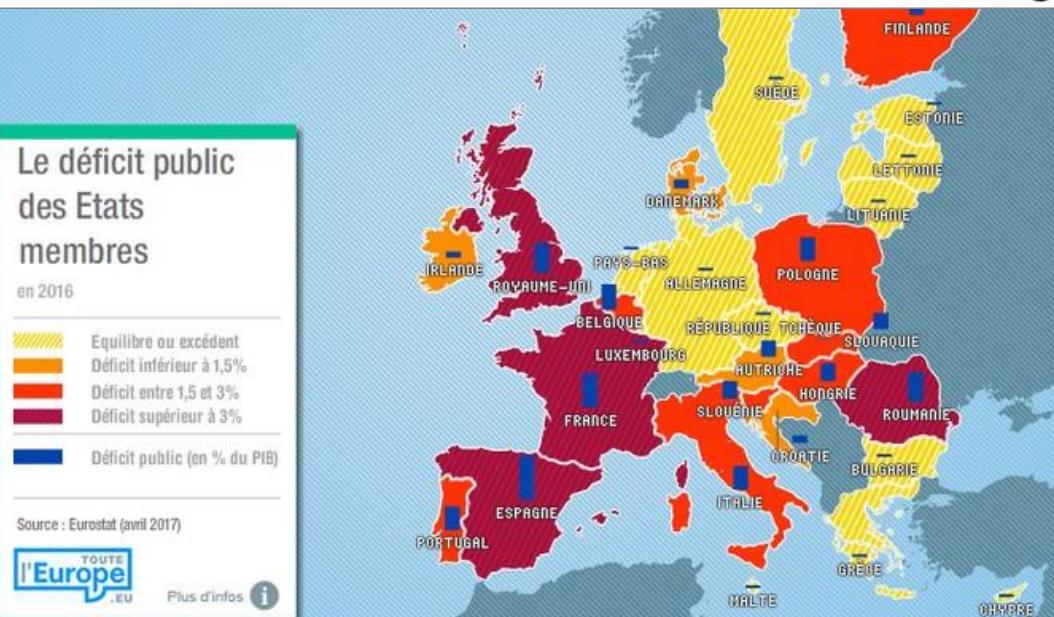
## Le déficit public

Ensemble des administrations publiques, en % du PIB



\* prévisions Commission européenne

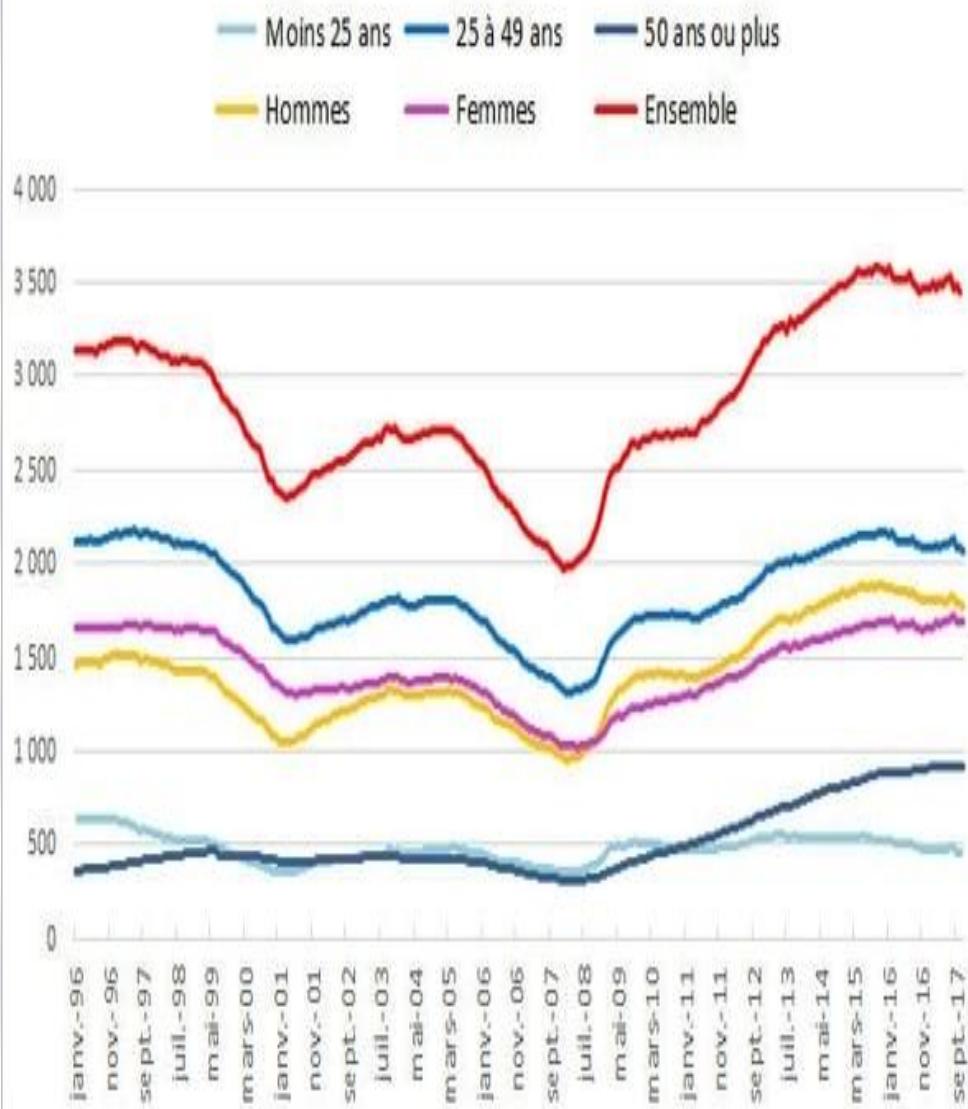
LA CROIX



## **Un taux de chômage qui augmente légèrement**

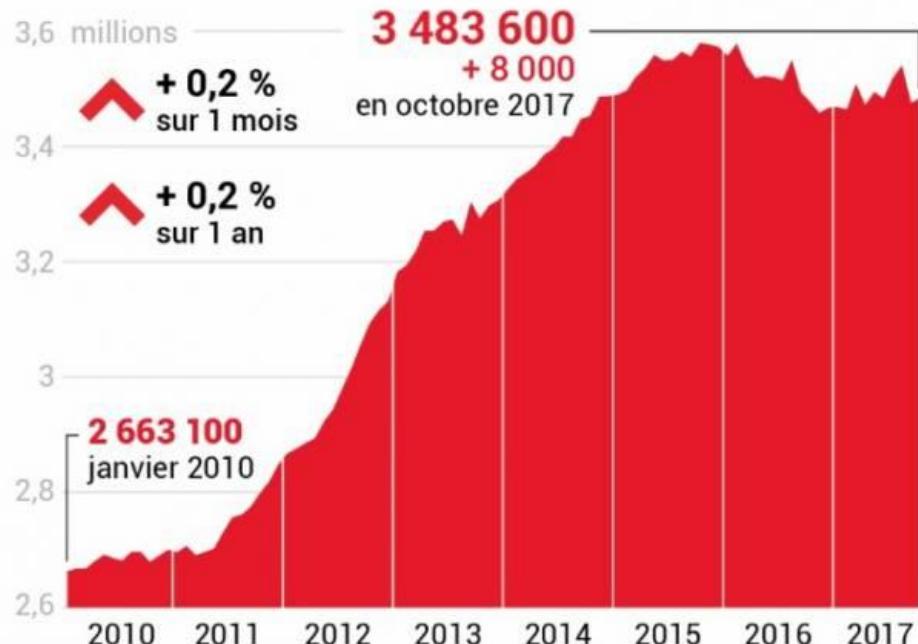
Le taux de chômage est reparti en légère hausse au troisième trimestre 2017, augmentant de 0,2 point entre juillet et septembre pour s'établir à 9,4% de la population active en métropole et à 9,7% avec l'Outre-mer, selon des chiffres provisoires de l'Insee publiés jeudi 16 novembre. Sur un an, le taux, mesuré par l'Institut national de la statistique selon les normes du Bureau international du travail (BIT), est en recul de 0,3 point. Sur le troisième trimestre, l'Insee a comptabilisé, en moyenne, 2,71 millions de chômeurs et 2,88 millions en France entière.

## Les chômeurs en France métropolitaine (cat. A, milliers)



## Le chômage en octobre

Nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A)



Variation trimestrielle par région

- 2 % et en-dessous
- de - 0,1 % à - 1,9 %
- 0 % et au-dessus

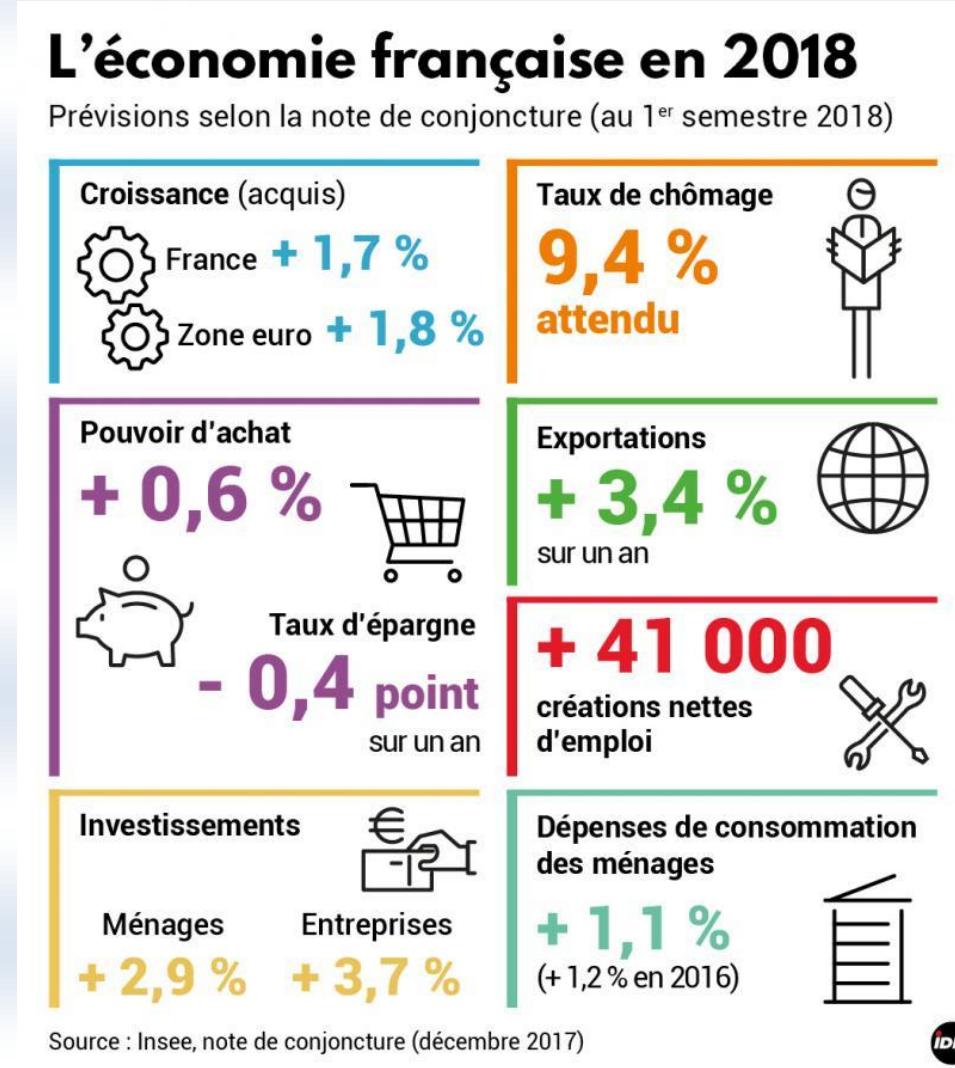


Source : Dares (France métropolitaine)

Variations sur 1 an (octobre 2017/octobre 2016)

50 ans et plus	+ 3,3 %
Femmes	+ 2,3 %
Entre 25 et 49 ans	- 0,2 %
Hommes	- 1,7 %
Moins de 25 ans	- 4,1 %

Pour résumer, voici les prévisions de l'économie française en 2018 selon l'Insee.



## B - Un contexte législatif qui impacte directement les collectivités territoriales

- *Les objectifs nationaux pesant sur les collectivités locales :*
  - Le gel des concours financiers de l'Etat.
  - Les contrats Etats-Collectivités locales (seules 340 collectivités seront concernées). L'objectif national étant une économie de 13 Md€.
  - Le « Grand plan d'investissement » selon 4 axes prioritaires : la transition écologique, édifier une société de compétences, l'innovation et le numérique.
- *La fiscalité :*
  - Le dégrèvement de la Taxe d'Habitation en 3 ans
  - La prise en charge rétroactive de l'allègement « demi-part des veuves » ou « vieux parents » au titre de 2017 par les EPCI et les communes.
  - La revalorisation des bases fiscales 2018 fixée à 1,1 %.

- La Contribution Economique Territoriale (CET) : possibilité d'exonération de la cotisation minimum de CFE, la territorialisation de la CVAE et une surpondération appliquée aux locaux industriels.
- La Taxe Foncière et TASCOM : possibilité de voter un abattement pour les commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> et exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les nouveaux logements sociaux.

➤ Les dotations :

- La DGF : Stabilisation du montant global de DGF, toutefois un grand nombre de communes et d'EPCI connaîtront une baisse de leur DGF individuelle en 2018 en raison de la mise en place d'écrêtements. La DGF sera notifiée par arrêté ministériel et non plus par courrier préfectoral.
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelles (FDPTP) seront en baisse.
- La revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés (8580 € par dispositif de recueil : 5030 € pour les passeports plus 3550 € pour les CNI).

➤ *Les dotations d'investissement :*

- La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : Abondement de 50 M€ par rapport à 2017. Le montant des dossiers à partir duquel sont compétentes les commissions locales chargées de donner un avis sur la répartition de la dotation est abaissé de 150 000 à 100 000 €.
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : Elle est dorénavant inscrite à l'article L2334-42 du CGCT.

➤ *La Fonction Publique Territoriale :*

- Le rétablissement du jour de carence : un jour de carence est instauré pour la prise en charge des congés de maladie des personnels du secteur public.
- La hausse de la CSG de 1,7 point avec suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES).
- Mise en place d'une indemnité compensatrice de la hausse de la CSG.
- Le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) devait être étalé jusqu'en 2020. Ce dispositif est suspendu pour un an et devrait reprendre en 2019.



Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### III. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Quelques éléments essentiels de la situation financière :

#### 1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2017 se situent à 6,28 M€ contre 6 M€ en 2016.

Cette augmentation s'explique par des recettes exceptionnelles (cessions) importantes (425 124 €).

Plusieurs chapitres comptables en diminution (les remboursements sur la rémunération du personnel, les produits de gestion courante, les travaux en régie, les dotations et subventions ainsi que le résultat de fonctionnement reporté.

Toutefois, on peut relever aussi une augmentation des impôts et taxes et des autres produits de gestion courante.

➤ Une « stagnation » des impôts « Ménages »

Année	Impôts « Ménages » (TH, TFB, TFNB)	Evolution des Impôts « Ménages » en valeur	Evolution des Impôts « Ménages » en pourcentage
2012	3 009 878 €		
2013	3 159 584 €	+ 149 706 €	+ 4,97 %
2014	3 191 347 €	+ 31 763 €	+ 1 %
2015	3 383 023 €	+ 191 676 €	+ 6 %
2016	3 313 877 €	- 69 146 €	- 2,04 %
2017	3 324 561 €	+ 10 684 €	+ 0,32 %

- La taxe sur les déchets stockés a augmenté fortement. La commune, en 2017, a perçu 88 748 € contre 51 170 € en 2016 soit + 73,44 %).
- La taxe sur la consommation finale d'électricité a fortement diminué (127 213 € en 2017 contre 194 193 € en 2016).
- Les droits de mutation à titre onéreux ont fortement augmenté cette année (230 505 € en 2017 contre 124 754 € en 2016 soit + 84,77 %).

## ➤ Une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DGF reçue	975 396	945 359	877 387	750 385	626 407	557 505
Evolution de la DGF en valeur		- 30 037	- 67 972	- 127 002	- 123 978	- 68 902
Evolution de la DGF en %		- 3,07	- 7,19	-14,48	- 16,52	-11 %

## ➤ Une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DSR reçue	312 364	338 827	343 548	369 538	387 907	416 629
Evolution de la DSR en valeur		+ 26 463	+ 4 721	+ 25 990	+ 18 369	+ 28 722
Evolution de la DSR en %		+ 8,47	+ 1,39	+ 7,57	+ 4,97	+ 7,40

## ➤ Une diminution de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

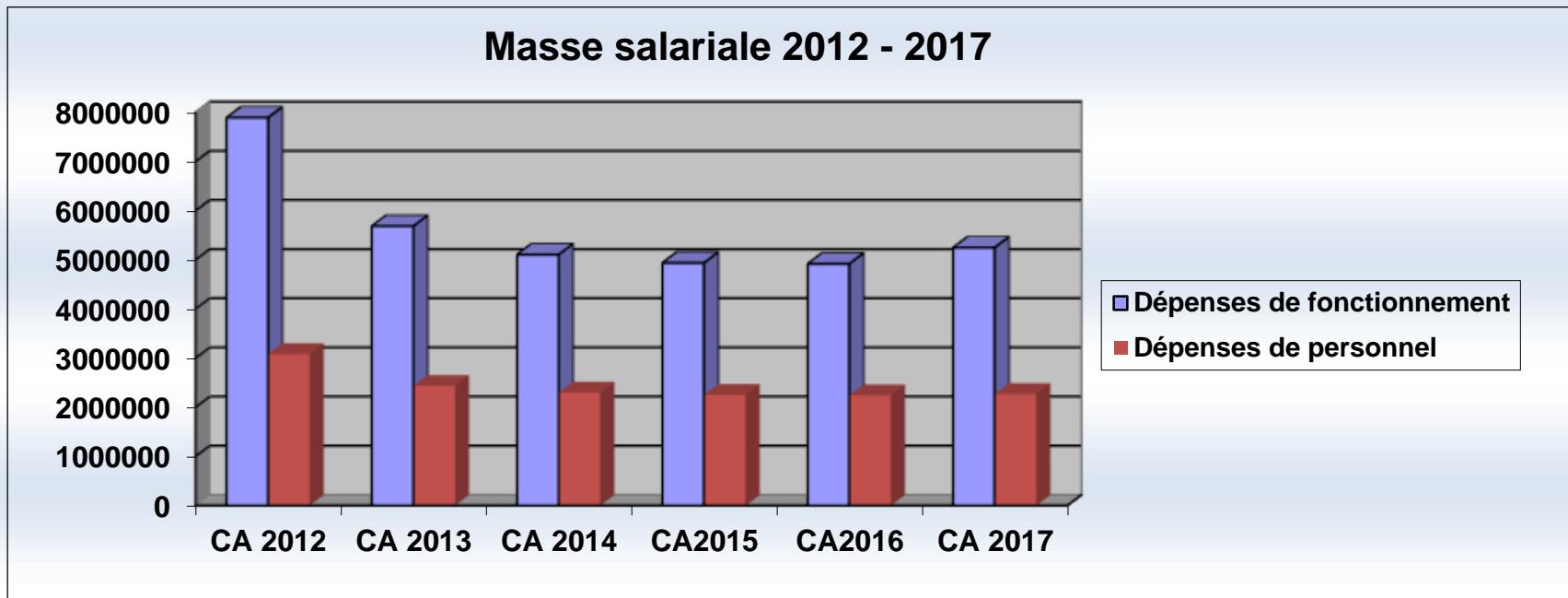
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DNP reçue	23 407	28 088	33 706	40 447	48 536	47 048
Evolution de la DNP en valeur		+ 4 681	+ 5 618	+ 6 741	+ 8 089	- 1 488
Evolution de la DNP en %		+ 20	+ 20	+ 20	+ 20	- 3,07

## 2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2017 sont en légère hausse par rapport à l'année précédente. Elles se situent à 5,2 M€.

On peut noter une hausse des charges à caractères général (+ 8,82 %), des charges de personnel (+ 1,33 %), des charges de gestion courante (+ 9,18 %), des dotations aux amortissements (+ 4,39 %), des atténuations de produits (+ 2,78 %) ainsi que des cessions (+ 62,60 %).

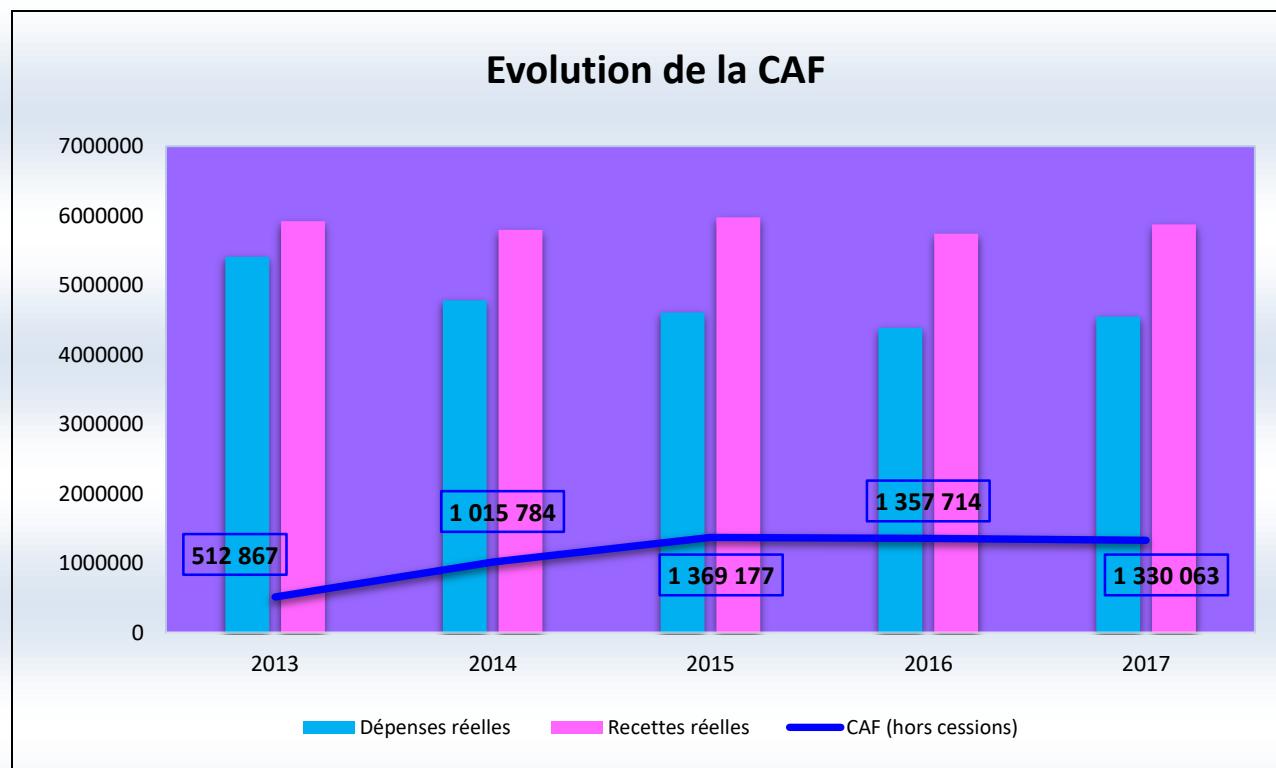
La masse salariale est stable, en très légère hausse en valeur (+ 29 886 €). Cela émane de la réforme statutaire (reclassement des fonctionnaires, revalorisation des grilles indiciaires...) mais également du recrutement de 15 agents recenseurs en 2017.



### 3) La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (appelé aussi épargne brute) est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. Le solde dont dispose la collectivité sert à financer à la fois le remboursement en capital de la dette (équilibre réel) et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé de la section de fonctionnement et de connaître la capacité de la collectivité à investir.

La capacité d'autofinancement de la commune stagne cette année.



## 4) L'investissement

La commune a investi en 2017 pour 2,32 millions d'euros auxquels il faudrait y rajouter les reports qui s'élèvent à 3,2 millions d'euros. En effet, de nombreux travaux sont en cours de réalisation et n'ont pu faire l'objet de facturation sur l'exercice 2017. Il s'agit notamment des fonds de concours, la restauration de la crypte Sainte Quitterie, l'extension de la salle Omnisports, l'aménagement de pistes cyclables, les travaux à l'Hôtel de Ville, les travaux de la rue R. Méricam et du Quai des Graverots, ...

S'agissant des recettes d'investissement, la commune a perçu d'importantes recettes au titre de la taxe d'aménagement (+ 78,91 % par rapport à 2016) soit + 34 316 €.

Une hausse également des subventions au titre de la rénovation de la crypte Sainte Quitterie (127 315 €).

## 5) Un endettement maîtrisé

La structure de la dette de la commune est saine :

- 25 produits répartis entre 4 prêteurs (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Foncier de France et Banque Postale) ;
- 100 % en taux fixe et en catégorie « 1A » de la Charte GISSLER ;

En 2017, la commune a contracté un emprunt de 720 000 euros. L'encours de la dette diminue régulièrement et significativement.

Alors qu'il dépassait les 9,341 millions d'euros en 2011, il est à 5,991 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## La capacité de désendettement

Il s'agit d'un ratio qui rapporte l'encours de dette à la capacité d'autofinancement brute de la collectivité. Ce ratio doit être inférieur à 12 ans pour les communes.

La capacité de désendettement de la commune d'Aire sur l'Adour est de 4,4 ans au 31 décembre 2017.

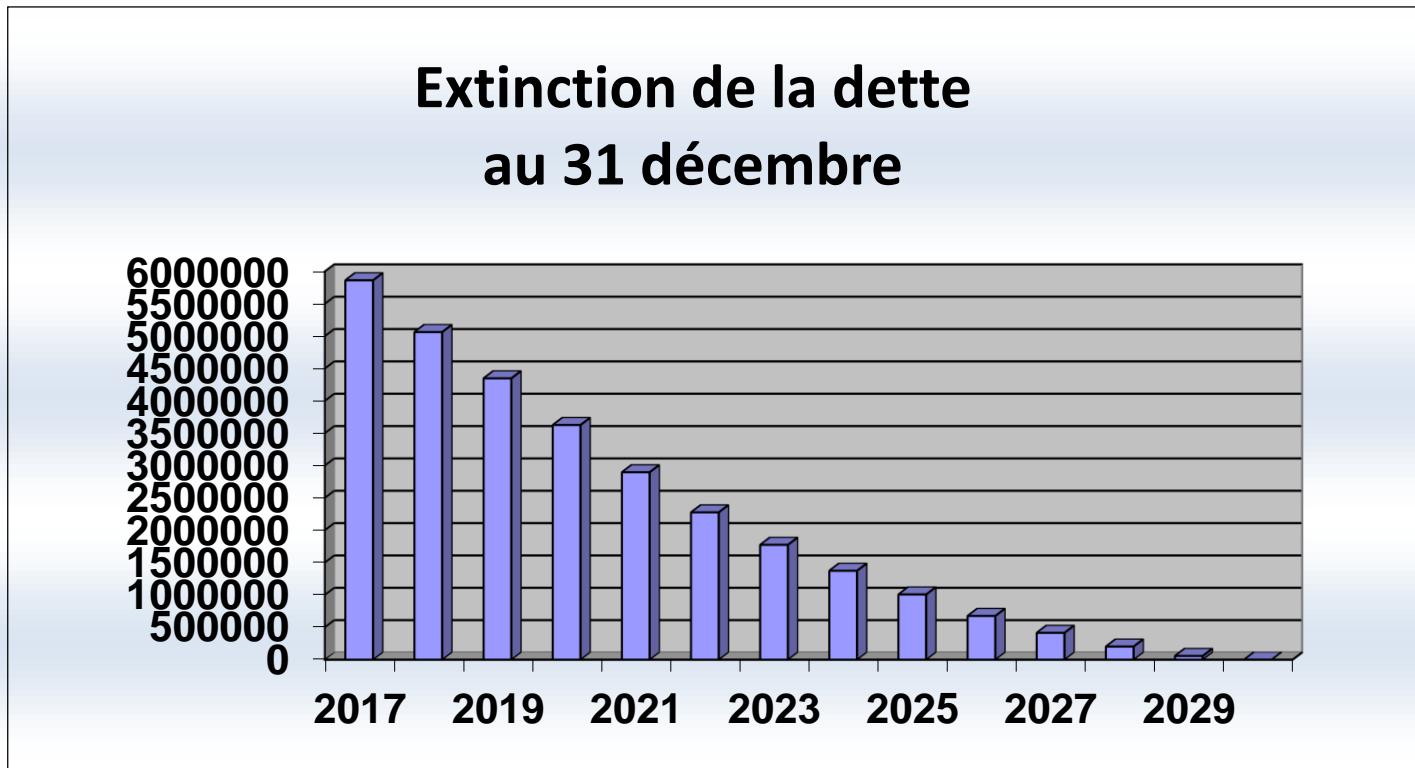
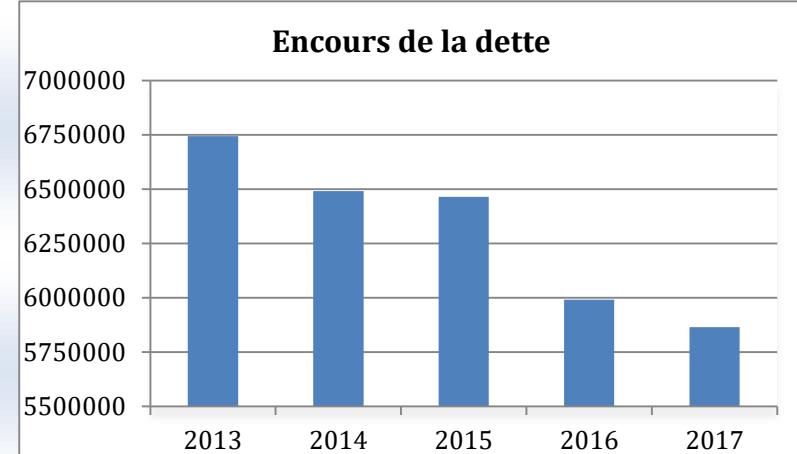
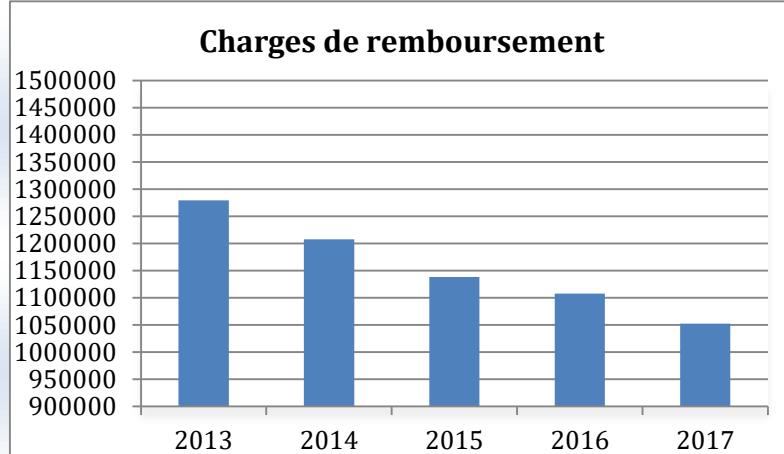
	2013	2014	2015	2016	2017
Encours de dette au 31/12 (en euros)	6 743 962	6 491 129	6 464 967	5 991 977	5 864 617
Capacité d'autofinancement (CAF)	512 867	1 015 784	1 369 177	1 357 714	1 330 063
Capacité de désendettement en nombre d'années	<b>13,15</b>	<b>6,39</b>	<b>4,72</b>	<b>4,41</b>	<b>4,41</b>

## Encours de la dette

	2013	2014	2015	2016	2017
Annuité en capital	995 122	932 833	886 161	872 990	847 360
Annuité en intérêt	284 220	274 932	252 381	234 846	204 870
Annuité totale	1 279 342	1 207 765	1 138 542	1 107 836	1 052 230
Encours de la dette au 31/12 (en euros)	6 743 962	6 491 129	6 464 967	5 991 977	5 864 617
Taux d'endettement (encours dette/recettes réelles de fonctionnement) <i>Nbre d'années que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources</i>	1,10	1,12	1,08	0,99	0,93

## Charges de remboursement

	2013	2014	2015	2016	2017
Charges de remboursement (en euros)	1 279 342	1 207 765	1 138 542	1 107 836	1 052 230



# IV. Les orientations budgétaires de la commune d'Aire sur l'Adour pour l'année 2018

## Objectifs :

- Maintien d'un service public de qualité au service des Aturins avec les équipements et le personnel nécessaires
- Pas d'augmentation des taux de la fiscalité dite « communale »
- La réduction des dépenses non essentielles (un ajustement des dépenses au plus près des besoins réels et des réalisations précédentes)
- Faire des dépenses « *intelligentes* »

## Moyens :

- Rationalisation des dépenses
- Optimisation de la gestion de la masse salariale

## Préparer l'avenir :

- Construction d'une piscine municipale couverte ;

- Mise aux normes des établissements recevant du public (AD'AP) ;
- Rénovation des bâtiments municipaux (Hôtel de Ville, arènes,...) ;
- Réaménagement urbain (Quai des Graverots, rue René Méricam, ...).

Ainsi le budget 2018 prendra en compte ces éléments et devra permettre dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la commune, la mise en œuvre des actions du programme de la municipalité.

### Prospective pour l'année 2018 :

- 1.Les recettes de fonctionnement
- 2.Les dépenses de fonctionnement
- 3.Les recettes d'investissement
- 4.Les dépenses d'investissement
- 5.Le recours à l'emprunt et encours de la dette

## **1. Les recettes de fonctionnement**

En matière de recettes, les orientations seront en légère hausse par rapport aux années précédentes.

- Les produits de services, du domaine et des ventes diverses pourraient être évalués aux alentours de 78 000 €.
  
- En matière de fiscalité locale, l'Etat n'a toujours pas notifié à la commune le montant des bases d'imposition applicables pour l'année 2018. Comme depuis quelques années, les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2018. Une revalorisation des bases locatives est prévue par la LFI 2018. En effet, ce coefficient est fixé à 1,1 % pour 2018 contre 0,4 % en 2017.

<b>TAXE HABITATION</b>	
Bases prévisionnelles 2017	9 421 000
Produit attendu	1 559 176
<b>Bases réelles 2017</b>	<b>8 950 624</b>
Produit reçu	1 481 328
Revalorisation des bases 2018	98 457
<b>Simulation bases 2018</b>	<b>9 049 081</b>
 Taux 2017	 16,55
Taux 2018	16,55
 Produit attendu 2018	 <b>1 497 623</b>

<b>FONCIER BATI</b>	
Bases prévisionnelles 2017	9 785 000
Produit attendu	1 699 655
<b>Bases réelles 2017</b>	<b>9 873 546</b>
Produit reçu	1 715 035
Revalorisation des bases 2018	108 609
<b>Simulation bases 2018</b>	<b>9 982 155</b>
 Taux 2017	 17,37
Taux 2018	17,37
 Produit attendu 2018	 <b>1 733 900</b>

<b>FONCIER NON BATI</b>	
Bases prévisionnelles 2017	147 400
Produit attendu	70 752
<b>Bases réelles 2017</b>	<b>147 371</b>
Produit reçu	70 738
Revalorisation des bases 2018	1 621
<b>Simulation bases 2018</b>	<b>148 992</b>
 Taux 2017	 48,00
Taux 2018	48,00
 Produit attendu 2018	 <b>71 516</b>

<b>RECAPITULATIF PRODUIT IMPOTS MENAGES</b>	
Rappel produit fiscal TH/FB/FNB 2017	<b>3 267 101</b>
<b>Produit fiscal 2018</b>	<b>3 303 039</b>



Produits notifiés en mars 2017 = 3 329 583 €

## **PAS D'AUGMENTATION DES TAUX DE FISCALITÉ EN 2018**

- Concernant les dotations étatiques (DGF, DSR, DNP, DGD,...), l'Etat n'a pas encore notifié à la commune le montant qui lui sera effectivement versé en 2018. Cette notification devrait intervenir courant mars 2018. Il

en est de même pour la compensation des exonérations des taxes locales décidées par l'Etat (Taxe d'Habitation et Taxes Foncières).

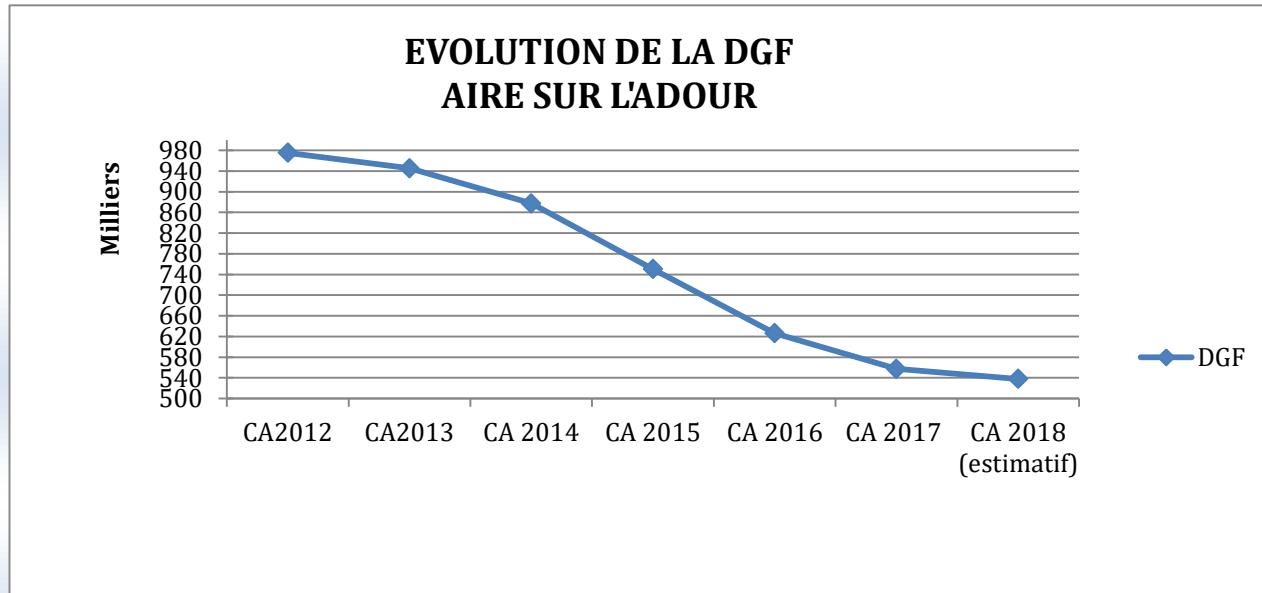
Toutefois, la DGF devrait accuser une nouvelle baisse en 2018 pour atteindre 537 968 €.

La DSR serait quant à elle augmentée pour les communes les plus défavorisées.

La DNP devrait restée stable (pour rappel, la commune avait perçu 47 048 € en 2017).

### Evolution de la DGF

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Estimation 2018
DGF reçue	975 396	945 359	877 387	750 385	626 407	557 505	537 968
Evolution de la DGF en valeur		- 30 037	- 67 972	- 127 002	- 123 978	- 68 902	- 19 537
Evolution de la DGF en %		- 3,07 %	- 7,19 %	-14,48	- 16,52	- 11	- 3,50



- Une forte augmentation des transactions immobilières a été constatée en 2017. Il s'agissait très certainement d'une année exceptionnelle. En effet, la commune a perçu 230 505 € (la moyenne est de 128 000 € entre 2011 et 2016).  
La commune pourrait enregistrer une recette de 180 000 € au titre des droits de mutation perçus par la commune en 2018.
- La taxe sur les déchets devrait être de 107 718 € contre 88 748 € en 2017.

- Il sera également prévu le versement de remboursement de prestations de la part de la Communauté de Communes au titre de l'action des services municipaux dans les domaines communautaires (voirie, espaces verts,...). La recette sera d'environ 103 000 €.
- Des travaux en régie seront également à prévoir (travaux de paysagement rue René Méricam et sur le Rond-Point dit « Leclerc », ...).
- Les revenus des immeubles devraient atteindre 360 000 €.

## 2. Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général :

Une augmentation des frais de chauffage et d'électricité est prévue du fait de l'extension de la salle Omnisports.

Un cabinet sera mandaté pour effectuer l'étude et apporter une aide suite à la relance des marchés d'assurances (4 500 €).

Des plantations d'arbres sont prévus (rue A. Delhoste, ...) pour 10 000€.

Des frais seront à prévoir en ce qui concerne l'entretien du patrimoine arboré comprenant le traitement du tigre du platane, l'élagage et les abattages et le fleurissement (40 000 €).

Des travaux de réfection de la peinture routière sur les places et parkings de compétence communale (15 000 €).

Le remplacement de grilles au marché couvert (12 000 €).

Des travaux importants seront engagés dans les cimetières (reprise de concessions, ...) pour un montant de 30 000 €.

Des travaux en régie seront également à prévoir : travaux de paysagement rue René Méricam et sur le Rond-Point dit « Leclerc, ....(27 200 €)

Il sera prévu cette année, des crédits pour la location des 3 photocopieurs. Aujourd'hui, la commune est propriétaire de 3 photocopieurs qui sont devenus obsolètes.

A l'instar des années précédentes, des frais seront engagés au titre de versements à des organismes de formation (CACES, Habilitation électrique, Certiphyto, Certibiocide,...).

➤ Les charges de personnel :

S'agissant des charges de personnel et frais assimilés, il n'y aura pas de changements substantiels par rapport à l'année précédente.

- L'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- Le cadre de la réforme des retraites qui par décret du 17 décembre 2014 a fixé une augmentation progressive de 2015 à 2020 des différents taux de cotisations patronales et salariales CNRACL.

De plus, trois départs à la retraite sont prévus cette année.

Concernant les emplois saisonniers, le nombre de recrutements à prévoir sera de 19 (11 pour la piscine municipale, 2 maîtres-nageurs saisonniers, 1 pour les visites de l'Eglise Sainte Quitterie (3 semaines), 4 pour les services techniques (2 en juillet et 2 en août)).

➤ Les charges de gestion courante :

Une diminution (-2,15% par rapport à 2017) de la contribution communale au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est prévue cette année.

Le montant 2018 sera de 100 668,83 € contre 102 877,37 € en 2017.

Les subventions de fonctionnement aux associations locales seront maintenues. Quant à l'aide versée au titre de l'Auto Prem's, l'enveloppe sera reconduite.

Les participations à des organismes de regroupement seront prévues (ALPI ; ADACL ; SYDEC ; ...).

➤ Les atténuations de produits :

L'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour devrait augmenter (une étude est en cours dans le cadre des transferts de la voirie).

### **3. Les recettes d'investissement**

Il conviendra de reporter :

- les restes à réaliser en recettes pour un montant de 759 481,76 €
- l'excédent de la section d'investissement 2017 soit 1 873 290,00 €

Cette année les dotations aux amortissements seront de 286 201 € et le montant au titre du FCTVA de 200 000 €.

Concernant la Taxe d'Aménagement, il sera prévu une recette de 50 000 €.

Une « partie » de l'excédent de la section de fonctionnement 2017 (1 037 747,93 €) sera à reporter en recettes d'investissement.

Un emprunt sera contracté cette année pour un montant d'environ 600 000 €.

Un virement d'environ 230 000 € de la section de fonctionnement sera effectué.

#### **4. Les dépenses d'investissement**

Il conviendra de reporter les restes à réaliser 2017 en dépenses pour un montant de 3 204 367,65 euros.

Il faudra prévoir le remboursement de la dette en capital pour 800 248,48 euros au titre des emprunts en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ainsi qu'un complément de 10 000 euros pour l'emprunt à souscrire cette année.

#### 4.1 Travaux et équipements sportifs

Une enveloppe de 86 000 € sera prévue dans le cadre  
De diverses études et du lancement du concours  
d'architecture pour la construction de la future piscine.



Des travaux supplémentaire pour la passe à canoé-kayak seront réalisés  
(environ 5 000 €).

#### 4.2 Patrimoine historique et équipements culturels

Des travaux de restauration de l'Hôtel de Ville  
(Cours + façades + toitures) seront prévus pour  
un montant d'environ 805 000€ (1<sup>ère</sup> phase).



#### 4.3 Bâtiments et équipements publics

Des travaux au Centre d'Animation seront  
A prévoir (climatisation dans diverses salles).  
De nouvelles pistes cyclables seront réalisées.



Une somme sera prévue pour participer à la couverture du vélodrome.  
Les travaux d'accessibilité seront poursuivis.

#### 4.4 Equipment des services municipaux

Une somme sera à prévoir pour l'équipement des services :

- Voirie, Fêtes et Cérémonies :  
Fourgon (30 000 €), tables et chaises...



#### 4.5 Amélioration des quartiers

Il conviendra de prévoir des sommes pour les travaux du Quai des Graverots et de la rue René Méricam.



#### 4.6 Equipements de sécurité

Des crédits seront prévus pour l'achat de matériels.

#### 4.7 Subventions d'équipements

Des dépenses seront à prévoir auprès de la SATEL (éco-quartier de Lariou) au titre de la participation de la commune. Seront également inscrits pour environ 353 630 € des subventions auprès du SYDEC (rue René Méricam, Quai des Graverots, rond-Point dit « Leclerc »).



# ANNEXE BUDGET PRINCIPAL

<b>VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Budget primitif 2017</b>	<b>Budget primitif 2018 propositions</b>
002 Résultat excédent de fonctionnement reporté	20 554	37 748
013 Atténuation de charges	113 000	113 000
042 Op. d'ordre de transferts entre sections	12 000	27 200
70 Produits de services	80 181	78 854
73 Impôts et taxes	3 734 152	3 812 578
74 Dotations, subventions et participations	1 306 345	1 283 704
75 Autres produits de gestion courante	351 000	362 000
76 Produits financiers	0	0
77 Produits exceptionnels	411	500
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 617 643</b>	<b>5 715 584</b>

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Budget primitif 2017</b>	<b>Budget primitif 2018 propositions</b>
011 Charges à caractère général	1 560 580	1 663 261
012 Charges de personnel	2 435 400	2 400 800
014 Atténuation de produits	208 521	246 821
022 Dépenses imprévues	20 000	20 000
023 Virement à la section d'investissement	300 000	230 000
042 Op. d'ordre de transferts entre sections	301 791	286 201
65 Autres charges de gestion courante	560 851	556 951
66 Charges financières	225 000	305 000
67 Charges exceptionnelles	5 500	6 550
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 617 643</b>	<b>5 715 584</b>

# ANNEXE BUDGET PRINCIPAL

<b>VUE D'ENSEMBLE SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Budget primitif 2017</b>	<b>Budget primitif 2018 propositions</b>
001 Résultat excédent d'investissement reporté	1 430 925	1 873 290
021 Virement à la section de fonctionnement	300 000	230 000
024 Produits des cessions	0	
040 Op. d'ordre de transferts entre sections	301 791	286 201
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 156 060	1 250 000
13 Subventions d'investissement	212 594	1 331 613
16 Emprunts	720 000	590 000
<i>Reports</i>	907 157	759 481
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 028 527</b>	<b>6 320 585</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Budget primitif 2017</b>	<b>Budget primitif 2018 propositions</b>
16 Emprunts	862 360	810 249
20-21-23 Immobilisations	864 133	2 278 769
040 Op. d'ordre de transferts entre sections	12 000	27 200
<i>Reports</i>	3 290 034	3 204 367
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 028 527</b>	<b>6 320 585</b>

# Budget annexe « Les Garages »



Concernant le budget annexe « Garages », la commune ne prévoit pas d'engager de travaux particuliers au niveau des garages situés sous le cinéma. Aujourd'hui sur les 14 emplacements, 9 sont loués. Sur les 14, 2 sont trop petits pour être mis en location. Ce budget termine comme chaque année en excédent.

Les prévisions budgétaires 2018 :

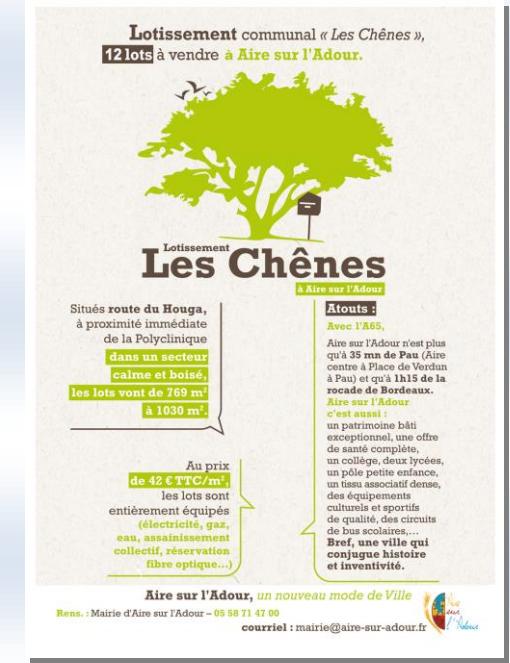
Chap	Article	Libellé	2010	2011	2012	2013	2016		2017		2018
			CA	CA	CA	CA	BP	CA	BP + DM	CA	BP
011	6068	Autres matières et fournitures				0,00	4 699,91	0,00	20 586,09	0,00	22 138,43
	61522	Entretien sur bâtiments			407,46	0,00	5 500,00	0,00	6 500,00	0,00	8 500,00
	627	Services bancaires et assimilés		962,03					3,00	1,46	10,00
022	022	Dépenses imprévues					15 000,00		2 410,91	0,00	2 600,00
	65	Créances admises en non valeur					36,85	0,00	36,85	36,85	100,00
	658	Charges diverses de gestion courantes				0,00	785,62	0,00	1 108,66	0,00	650,00
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 208,48	591,48							
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs			51,54	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>			<b>1 208,48</b>	<b>1 553,51</b>	<b>459,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 522,38</b>	<b>0,00</b>	<b>32 145,51</b>	<b>38,31</b>	<b>35 498,43</b>
75	752	Revenus des immeubles	5 494,17	6 916,82	6 680,97	5 417,55	4 099,59	4 323,04	4 399,68	4 191,27	3 599,64
	758	Produits divers de gestion courante			1,08						
	77	Subventions exceptionnelles		29 264,21							
	002	Excédent de fonctionnement			2 802,15	9 025,20	23 422,79	23 422,79	27 745,83	27 745,83	31 898,79
<b>Total recettes de fonctionnement</b>			<b>5 494,17</b>	<b>36 181,03</b>	<b>9 484,20</b>	<b>14 442,75</b>	<b>27 522,38</b>	<b>27 745,83</b>	<b>32 145,51</b>	<b>31 937,10</b>	<b>35 498,43</b>

# Budget annexe : Lotissement communal « Les Chênes »

La commune continue la commercialisation de ce lotissement communal (13 lots vendus sur 23 à ce jour). 1 lot vendu en février 2017.

La commune a réalisé d'importants travaux de dessouchage en 2016 afin de rendre les lots plus attractifs.

Un nouvel emprunt de 324 196 € a été souscrit le 30 juin 2016 pour une durée de 3 ans. Il s'agit de nouveau d'un prêt relais.



# Les prévisions budgétaires 2018 :

Chapitre	Article	Libellé	2015			2016			2017			2018	
			Reports	BP+DM	CA	Reports	BP+DM	CA	Reports	BP+DM	CA	Reports	BP+DM
001	001	Déficit d'investissement reporté							1 841,60	1 841,60			
204	20421	Subventions d'équipement		5 000,00			5 000,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	
16	1641	Emprunts		29 000,00			361 191,89	324 196,00		16 000,00	0,00	16 000,00	
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	298 379,49	298 379,49		323 637,12	323 637,12		300 795,52	291 391,99		300 795,52	
		<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>332 379,49</b>	<b>298 379,49</b>	<b>0,00</b>	<b>689 829,01</b>	<b>647 833,12</b>	<b>0,00</b>	<b>323 637,12</b>	<b>293 233,59</b>	<b>0,00</b>	<b>321 795,52</b>
001	001	Excédent d'investissement reporté	24 082,03	24 082,03		23 416,03	23 416,03						30 403,53
16	1641	Emprunts				324 196,00	324 196,00						
021	021	Virement section de fonctionnement	10 583,97			43 837,49							
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	297 713,49	297 713,49		298 379,49	298 379,49		323 637,12	323 637,12		291 391,99	
		<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>332 379,49</b>	<b>321 795,52</b>	<b>0,00</b>	<b>689 829,01</b>	<b>645 991,52</b>	<b>0,00</b>	<b>323 637,12</b>	<b>323 637,12</b>	<b>0,00</b>	<b>321 795,52</b>
011	6015	Terrain à aménager											
	605	Achats de matériel	8 086,14	2 000,00		8 086,14	1 334,00		8 086,14		0,00	8 086,14	
	608	frais accessoires sur terrains		8 995,89	666,00		30 000,00	25 257,63		1 317,39	0,00	1 317,39	
023	023	Virement section d'investissement	10 583,97			43 837,49							
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	297 713,49	297 713,49		298 379,49	298 379,49		323 637,12	323 637,12		291 391,99	
		<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 086,14</b>	<b>319 293,35</b>	<b>298 379,49</b>	<b>8 086,14</b>	<b>373 550,98</b>	<b>323 637,12</b>	<b>8 086,14</b>	<b>324 954,51</b>	<b>323 637,12</b>	<b>8 086,14</b>	<b>292 709,38</b>
70	7015	Ventes de terrains aménagés		29 000,00	0,00		58 000,00	0,00		32 245,13	32 245,13		0,00
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)		298 379,49	298 379,49		323 637,12	323 637,12		300 795,52	291 391,99		300 795,52
		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>327 379,49</b>	<b>298 379,49</b>	<b>0,00</b>	<b>381 637,12</b>	<b>323 637,12</b>	<b>0,00</b>	<b>333 040,65</b>	<b>323 637,12</b>	<b>0,00</b>	<b>300 795,52</b>